

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 18 septembre 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-19/A-00246
Propriétaire(s) : Jelle De Roeck et Natasja Billiau
Emplacement : 299, avenue Oakdale
Quartier : 15 - Kitchissippi
Description officielle : lot 41, plan enr. 400
Zonage : R1MM
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent construire un rajout/deuxième étage au-dessus du garage attenant qui se trouve du côté nord de la maison isolée de deux étages existante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour latérale intérieure nord à 0,6 mètre, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 1,2 mètre.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.